



Verrières sur Balcons et nuisances dûes au parkng

Par **canim**, le **27/06/2011** à **22:56**

Bonsoir

Un balcon fait partie de la copropriété mais c'est le propriétaire de l'appartement qui en a jouissance

Dans le cas où le balcon devient part entière de l'appart car une verrière est installée, est ce que les autres propriétaires doivent payer pour les travaux de jointure en mauvais état et autre remise en état de l'intérieur des balcons, sachant que l'extérieur est à la charge de la copro (sauf dégâts inhérents aux travaux faits par le propriétaire) ?

J'ai mis en vente mon appart, mais l'entrée du parking se trouve à côté de ma chambre, côté rue et donc visible

On entend les voitures monter et descendre (c'est supportable), la grille du parking est cassée depuis plus d'un an et le syndic ne la change toujours pas malgré mes demandes et constatations de l'état de la grille

Un acheteur peut-il faire passer ces bruits en vice caché ?

Dois-je craindre pour la vente de mon bien ?

Merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **01:53**

Bougez le syndic, LRAR de mise en demeure, assignation si nécessaire, sinon, mettez par écrit dans le compromis de vente le problème de la grille et les conséquences

Par **youris**, le **28/06/2011** à **09:32**

bjr,

les bruits dus à la circulation sur le parking peuvent difficilement passer pour des vices cachés. ce sont des inconvénients apparents.

cdt